

BIENVENUE À LA CAISSE DE PENSIONS DU CERN

Ce guide présente l'essentiel : vos cotisations, vos prestations et ce qu'il se passe à la fin de votre contrat.

1 INFORMATIONS CLÉS



Affiliation automatique

Votre affiliation à la Caisse est automatique dès le début de votre contrat au CERN



5 826 CHF

Votre salaire de référence mensuel, base pour le calcul des cotisations et prestations



736 CHF/mois

12,64 % de votre salaire de référence sont prélevés chaque mois pour constituer vos droits à pension



Vos droits à pension sont calculés selon les Statuts de la Caisse de pensions, sur la base de votre salaire de référence et de vos années de service

2 PENDANT VOTRE CONTRAT

OPTIONNEL



Vous avez déjà des droits à pension ailleurs ?

Avec l'accord de votre ancienne caisse, vous pouvez les transférer à la Caisse de pensions du CERN avant la fin de votre contrat

3 À LA FIN DE VOTRE CONTRAT EN TANT QUE NOUVEAU DIPLÔMÉ

Deux mois avant la fin de votre contrat, il vous sera demandé d'effectuer vos formalités de départ.

Lorsque vous quittez le CERN, vous récupérez le montant de votre pension sous la forme d'une valeur de transfert (capital)

= 14,7% de votre dernier salaire de référence par année de service

Années de service	Montant estimé
1 an (12 mois)	10 018 CHF
2 ans (24 mois)	20 279 CHF
3 ans (36 mois)	30 831 CHF

Payable soit :



à la caisse de pensions de votre nouvel employeur



sur votre compte bancaire personnel

Une imposition peut s'appliquer



Si votre carrière se poursuit au CERN en tant que membre du personnel, vous restez membre de la Caisse – consultez notre [guide dédié aux membres](#).

4 AUTRES PRESTATIONS



En cas d'invalidité

Si vous êtes dans l'incapacité de travailler en raison d'une invalidité, vous pourriez recevoir des prestations



En cas de décès

Des prestations pourraient être versées à votre conjoint, partenaire ou à vos enfants à charge dans le cas de votre décès



BESOIN D'AIDE ?

Service des prestations

Bâtiment 5 – 5e étage
Bureaux 019–021–023–025–027

Heures d'ouverture :

Mardi, mercredi, jeudi
9h30 à 11h30 / 14h30 à 16h30

<https://pensionfund.cern.ch>

pension.benefits@cern.ch

+ 41 22 767 88 11